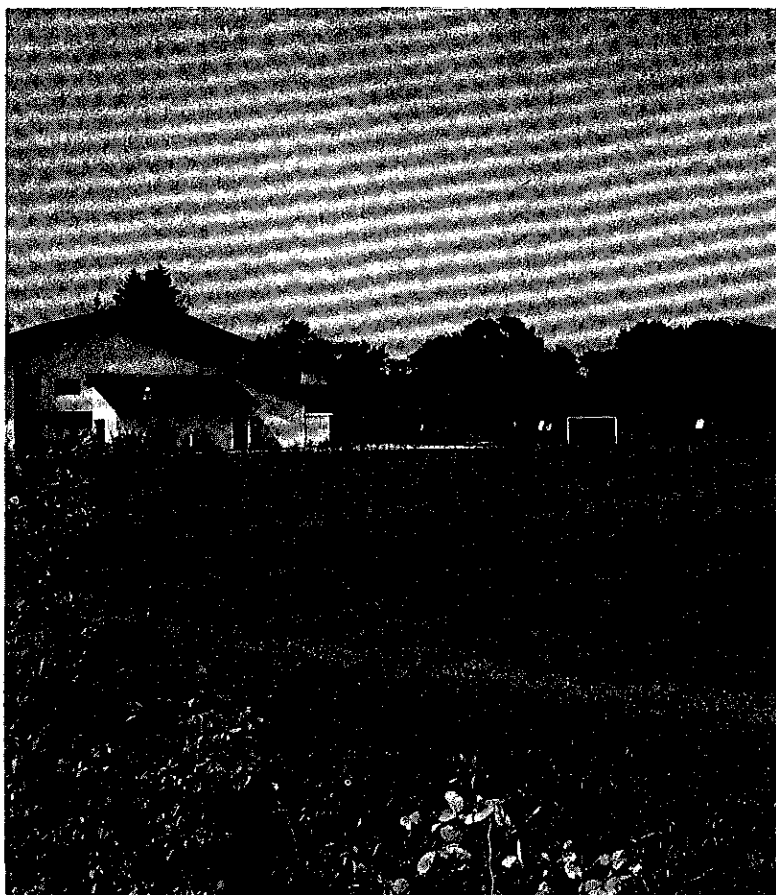


Prévessin-Moëns

STADE

Gilbert BUFFAZ

1
9
8
4



BULLETIN MUNICIPAL N° 3

DISCOURS D'INAUGURATION

MESDAMES MESSIEURS

- Permettez-moi tout d'abord de remercier toutes les personnes ici rassemblées qui ont répondu à notre invitation. Mes remerciements s'adressent aux personnalités civiles et religieuses et à toute la population qui par leur présence contribuent à réhausser cette cérémonie. Cette cérémonie aurait dû avoir lieu à une date antérieure, mais un concours de circonstance, puis la démission du Conseil Municipal, en ont retardé le déroulement. Aujourd'hui donc, c'est avec beaucoup d'émotion que la municipalité, en présence de sa femme, de ses enfants, de ses parents, de toute sa famille, et de ses amis, rend un témoignage de reconnaissance à Gilbert BUFFAZ, ancien conseiller, en apposant ici une plaque de commémoration.

- Né à Brétigny en Février 1936, il vécut ensuite à Ornex dans sa famille bien gessienne, famille où le dévouement est une tradition. Gilbert n'a fait que poursuivre la ligne de conduite tracée par l'exemple paternel. Sa mort tragique n'est-elle pas la conséquence douloureuse d'une journée consacrée à la réussite de la fête annuelle des pompiers d'Ornex ? Pour cela, généreusement, il avait retardé son départ en vacances.

- Entré au Conseil en 1971, Gilbert a su pour son dévouement et sa compétence apporter le meilleur de lui-même dans l'équipe municipale.

- Par sa formation professionnelle, Gilbert avait été tout de suite attiré par le plan d'urbanisme de notre Commune. Nommé à la commission des travaux communaux, son dynamisme et ses qualifications trouvèrent un aliment de choix dès la décision par la municipalité, de créer un ensemble sportif.

- Faire d'un terrain vague et marécageux, un stade spacieux et fonctionnel était pour lui et son équipe, une source pleine d'intérêt, tant sur le plan technique, que pour son tempérament de sportif confirmé. Il donna donc le meilleur de lui-même à la création de ce stade ne ménageant ni son temps, ni sa peine. Sa mort accidentelle ne lui a, hélas pas permis d'en voir l'achèvement.

- Aussi, ses amis et collaborateurs de travail du CERN, sous la direction de Monsieur GERVAISE se sont spontanément et généreusement relayés pour terminer l'oeuvre inachevée.

- Ce jour, grâce à la contribution de chacun ce stade apporte à notre Commune un terrain de choix permettant à notre jeunesse locale et environnante d'évoluer dans un cadre fonctionnel, tant pour sa conception que par son très bel emplacement.

- Il apporte de plus une fonction imprévue lors de son projet. En effet, la direction du CERN a demandé qu'en cas d'urgence ce terrain puisse accueillir un hélicoptère pour une éventuelle évacuation de blessé grave. "Envisageable avec les travaux du LEP", cette demande a reçu un accueil favorable de la municipalité puisque cette possibilité donnera à ce stade une double vocation sportive et humanitaire.

- En souvenir du travail accompli, tous ses amis ont suggéré à la municipalité de donner à ce stade le nom de Gilbert BUFFAZ.

- Le Maire, Gaston LAVERRIERE et son Conseil avaient reçu très favorablement ce souhait et c'est avec beaucoup de satisfaction et d'émotion qu'aujourd'hui nous réalisons ce vœu.

- Voici donc en hommage à Gilbert BUFFAZ ce mémorial, témoignage de notre reconnaissance.

- Puissent tous ceux venant sur ce stade se rappeler que Gilbert BUFFAZ décédé tragiquement a travaillé ici à la création de ce magnifique terrain de sport.

- A toute sa famille, à ses enfants, plus spécialement à vous Madame, la Commune reconnaissante vous adresse dans le souvenir ses remerciements émus et vous présente ses sentiments très respectueux.

- J. RAPHOZ -

LA FERME COMMUNALE

En juin 1983, la Commission des Bâtiments présente au Conseil Municipal un avant projet d'aménagement de la "Ferme Communale"

Ce projet prévoit :

- Une zone de stockage couverte de 484 m²
- Un logement de fonction et de gardiennage
- Un atelier pour les petits travaux d'entretien
- Une installation sanitaire pour le personnel Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce projet et décide d'en confier l'étude à Monsieur Charles MOTTIER, Architecte.

- 23 février 1984 Approbation du projet
- 23 février 1984 Demande de permis de construire
- 03 Mai 1984 Permis de construire accordé
- 13 Mai 1984 Appels d'offres
- 20 Juin 1984 Ouverture des offres
- 4 Septembre 1984 Ouverture de chantier
- Corps de métiers retenus après l'ouverture des offres

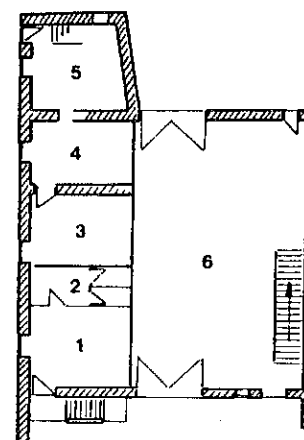
- Architecte - Maître d'Oeuvre : Monsieur Charles MOTTIER
 - Béton Armé : Monsieur Maurice MANDRILLON

- Lot Maçonnerie	: Ets ANGELLOZ	771 767,75 francs TTC
- " Charpente	: " VALLET	240 353,12 francs TTC
- " Zinguerie	: " VALLET	24 079,36 francs TTC
- " Menuiserie	: " TOURNIER	115 227,09 francs TTC
- " Serrurerie	: " CARMINATI	74 550,30 francs TTC
- " Electricité	: " JAILLET	113 336,15 francs TTC
- " Platerie	: " VAURS	47 749,72 francs TTC
- " Peinture	: " VAURS	42 269,80 francs TTC
- " Carrelage	: " DALY	27 806,42 francs TTC
- " Revêt-Sols	: " DALY	6 997,40 francs TTC
- " Plomberie	: " GAVAGGIO	35 669,02 francs TTC

1 499 806,13 francs TTC

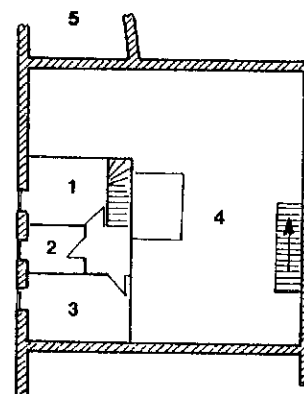
Fin des travaux prévue pour juillet 1985

LA FERME COMMUNALE



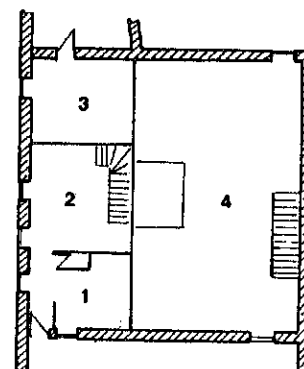
REZ DE CHAUSSE

- 1 - Vestiaire
- 2 - Sanitaire
- 3 - 4 - 5 - Logement existant
- 6 - Zone de stockage couverte



1er ETAGE

- 1 - 2 - 3 - Logement de fonction
- 4 - Zone de stockage couverte
- 5 - Logement existant



2ème ETAGE

- 1 - 2 - 3 - Logement de fonction
- 4 - Zone de stockage couverte

PREVESSIN-MOENS VILLAGE FLEURI

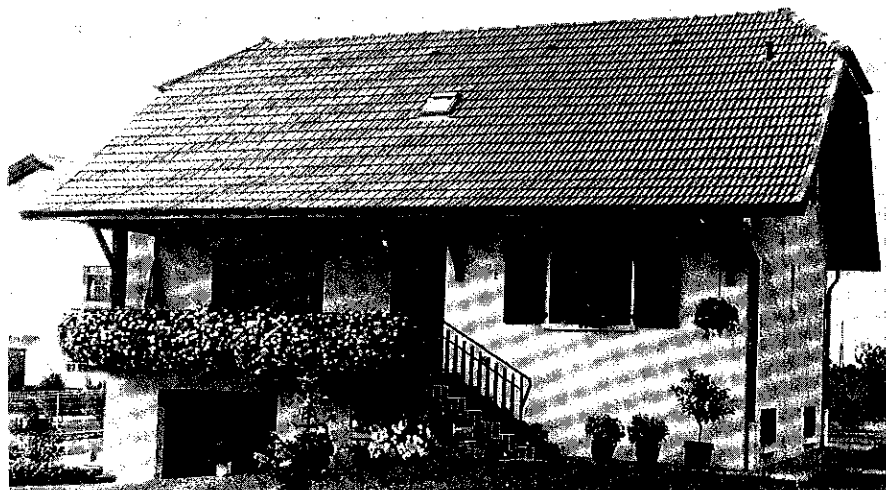
Nous avons tous remarqué que ces deux dernières années de gros efforts ont été faits pour agrémenter les abords des lieux publics, les fontaines et les plates-bandes sur le territoire de la Commune. Nous avons noté également que les habitants de notre village fleurissent et aménagent avec beaucoup de zèle et de goût les alentours de leur habitation. Aussi avons nous décidé d'attribuer cette année trois prix à trois habitants de la Commune dont l'effort a retenu particulièrement notre attention et auxquels nous adressons nos félicitations.

Il s'agit de :

- Monsieur et Madame Daniel CHEVALLEY
- Monsieur et Madame René TRITTEN
- Monsieur et Madame Frans VELANDER

qui ont reçu chacun 300 francs.

Nous comptons renouveler cette distribution l'an prochain et souhaitons bonnes plantations et tous nos encouragements.



Maison de Monsieur et Madame CHEVALLEY

ECOLLES

Ecole de PREVESSIN-MOENS

Primaire : 106 élèves

Enseignants :

Madame TOURET Thérèse	CM2 (Directrice)
Monsieur MENEGAUT Michel	CM1 - CE2
Monsieur COURT René	CE2 - CE1
Madame LAURENSEN Anne Marie	CE1 - CP

Maternelle : 54 élèves

Enseignantes :

Madame KUNAU Annick (Directrice)
Mademoiselle RYSER Annie
Mademoiselle MONNIER Marie Claude

Ecole Intercommunale

Primaire : 125 élèves dont 24 de PREVESSIN-MOENS

Enseignants :

Monsieur COMBRIAL Jean-Claude (Directeur)
Monsieur TRUFFAZ Gilles
Madame PINCEMAILLE Jacqueline
Madame GEISER Elisabeth - Mademoiselle BUCHALLET Nathalie
Monsieur GRANDJEAN René

Maternelle : 85 élèves dont 20 de PREVESSIN-MOENS

Enseignantes :

Madame GOURY Jeanne (Directrice)
Madame WILHELM Simone
Madame SIMON Anne
Mademoiselle BIGET Nathalie

Pour les enfants allant à l'école de Vésegnin un ramassage scolaire est assuré moyennant une participation des parents.

Pour les enfants qui prennent leur repas à la cantine, le transport surveillé est effectué par la "Navette Gessienne" moyennant aussi une participation des parents.

SOU DES ECOLES

Réstructuré lors de la fusion des deux communes de Moëns et de Prévessin le Sou des Ecoles s'efforce tout au long de l'année d'animer la vie scolaire des enfants par différentes activités.

Il organise et prend en charge les sorties de ski pour les quatre classes de primaire (environ 80 enfants), les cours de natation à la piscine de Ferney pour trois classes de primaire et une classe maternelle, l'initiation au canoë-kayak sur le lac de Divonne pour la classe du CM2.

D'autres activités sont proposées tout au long de l'année telles que spectacles de marionnettes, théâtre pour enfants, les voyages scolaires et la fête de Noël qui clôt le premier trimestre dans la joie des petits et des plus grands! Dans la mesure du possible les élèves visitent des musées ou des industries régionales.

Ces nombreuses et diverses activités sont onéreuses. Le chiffre d'affaire de l'année scolaire 1983-1984 s'est élevé à 86.000 francs et nous a permis de dégager un montant de 43.500 pour les activités de l'école. (Les transports à eux seuls nous ont coûté 19.800 francs).

SOU DES ECOLES

Nos ressources sont :

- Subventions: Mairie	= 2.500.-
C.E.R.N.	= 1.800.-
Dons	= 2.600.-
- Cotisations et participation des parents	= 11.700.-
- Dîner dansant, Kermesse, et souscription	= 67.400.-

Le comité du Sou des Ecoles profite de ces quelques lignes pour remercier tous les participants et les bénévoles qui assurent la réussite de ces manifestations.

Pour mémoire cette année le repas dansant aura lieu le samedi 2 février et la fête de l'école le dimanche 2 juin.

Pour l'année 1984-1985, le comité est composé de :

Président Mr Mézin Noël , Vice-président Mr Laurensen J.-Paul, Trésorière Mme Dentraygues M.-Caroline trésorier-adjoint Mr Laurent Christian, secrétaire Mme Patriarca Catherine, secrétaire adjointe Mme Pichon Elisabeth, membres Mmes et Mrs Collin J.-Paul, Cordeau Raymond, Cottin Catherine, Court René, Delsole Michèle, Delsole René, Duiker Cécile, Fontaine Sylvain, Geiser Philippe, Gillet Colette, Kunau Annick, Laurensen Anne-Marie, Menegaut Michel, Pernot J.-Claude, Perrez François, Ryser Annie, Thys Mary, Touret Thérèse.

LES VACCINATIONS

I VACCINS OBLIGATOIRES

■ LE B.C.G.

Mis au point par CALMETTE et GUERIN en 1921, d'où son nom : "Bacille de Calmette et Guérin". Devenu obligatoire en FRANCE après la seconde guerre mondiale, le vaccin contre la tuberculose est administré par scarification ou par injection intradermique.

■ VACCIN CONTRE LA DIPHTERIE

Obligatoire depuis 1938 (mais la guerre a retardé la mise en application qui date de 1945), il est administré par injection entre le 7ème et 9ème mois.

■ VACCINS CONTRE LE TETANOS

Obligatoire depuis 1948 pour les enfants âgés de 12 à 18 mois et depuis 1936 pour les conscrits. Se fait par injection le plus souvent associé aux vaccins contre la diphtérie, la poliomyélite.

■ LE VACCIN CONTRE LA POLIOMYELITE

Obligatoire depuis une quinzaine d'années, en injection associé aux vaccins contre le tétanos et la diphtérie ou par voie buccale.

II VACCINS NON OBLIGATOIRES

■ VACCIN CONTRE LA VARIOLE

C'est le plus ancien. Il a été obligatoire en FRANCE pendant 72 ans.

■ VACCIN CONTRE LA ROUGEOLE

■ VACCIN CONTRE LA GRIPPE

■ VACCIN CONTRE LA COQUELUCHE

Le vaccin n'est pas obligatoire, mais les parents n'ont généralement pas le choix, car il est souvent associé à celui du tétanos et de la diphtérie.

■ VACCIN CONTRE LA RUBEOLE

Il protège non les individus mais leur descendance.

Par décision de l'Inspecteur d'Académie ou même du Commissaire de la République (Préfet), un enfant qui n'a pas été soumis à une vaccination obligatoire peut être écarté d'un établissement scolaire public ou privé, d'une classe de neige, d'un centre d'apprentissage.

Le décret du 21 mai 1973 prévoit des amendes et 10 jours à 1 mois de prison pour ceux qui refusent les vaccinations obligatoires, sauf contre indication médicale. En cas de désaccord entre votre médecin et le Directeur Départemental de la Santé, un arbitrage d'un spécialiste et prévu par le Code de la Santé.

Promenade des "ANCIENS"

C'est par une magnifique journée de printemps que le 14 juin à 9 heures, l'autocar emporta vers le Col de la Faucille et sur les pittoresques routes du Jura une quarantaine de personnes heureuses de passer ensemble ces quelques heures.

Excellent repas servi à PLAGNE vers 13 heures, bien apprécié de tous, ce n'est qu'après 16 heures que le car reprit la route en direction de St GERMAIN de JOUX pour une visite très complète des Fromageries REYBIER. Visite qui nous permet de découvrir des milliers de meules de fromage et d'admirer les systèmes d'automatisation pour le débit et le conditionnement du fromage; dont une partie est d'ailleurs exportée.

Sur le chemin du retour nous fîmes encore une étape à BELLEGARDE pour nous désaltérer avant de regagner PREVESSIN-MOENS en fin de journée.

La RAGE dans le Département

Depuis 1977, date où le Département de l'Ain a été déclaré atteint par la rage (arrêté ministériel du 14 mars 1977, J.O. du 24 mars 1977), les cas reconnus positifs ont concernés toutes les espèces :

- Les carnivores sauvages (renards, blaireaux, putois ...)
- Les animaux sauvages non carnivores (chevreuils lièvres, sangliers, écureuils ...)
- Les carnivores domestiques (chiens, chats)
- Les animaux domestiques non carnivores (vaches, veaux, moutons, lapins ...)

HISTORIQUE DE LA RAGE

La rage fut d'abord la maladie des animaux sauvages. L'épidémiologie ancienne ou historique était dominée par la Rage du Loup. Ce type épidémiologique atteignant les animaux sauvages, la "Rage Selvatique" a été à l'origine et entretient toujours la maladie dans les régions sauvages de divers pays.

Au fur et à mesure du développement des collectivités humaines de plus en plus importantes, entraînant une augmentation de la densité des commensaux animaux, notamment du chien, la maladie devint "citadine". Ce fut la classique "Rage des Rues" ou "Rage Citadine" véhiculée en premier lieu par le chien et accessoirement par le chat.

On assiste depuis 1977 au développement rapide et considérable de la "rage selvatique" aux dépens de la rage citadine dans des régions où cette dernière prédominait largement.

La Rage Selvatique entraîne une modification des caractères épidémiologiques classiques de la Rage Citadine. Elle change l'ordre de fréquence des espèces animales domestiques atteintes au détriment du chien et au profit du CHAT et des BOVINS.

Contrairement à ce que l'on voyait autrefois, où le chien était l'animal domestique le plus atteint, ce sont maintenant les bovidés qui viennent en tête, suivis par le chat.

Les bovins courent de grands risques en raison de leur présence dans les pâturages et de la modification du comportement du renard qui se rapproche des habitations.

De même, le chat qui, lors de ses sorties nocturnes, se trouve en compétition avec le renard pour la chasse aux petits rongeurs et il devient donc l'animal vulnérable n° 2.

REGLEMENTATION EN MATIERE DE RAGE

■ Article 213 du Code Rural : Les Maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats.

■ Article 232 : La Rage, lorsqu'elle est constatée chez les animaux de quelque espèce qu'ils soient, entraîne l'abattage qui ne peut être différé sous aucun prétexte.

Les animaux domestiques suspects de rage et ceux qu'ils auraient pu contaminer, hormis le cas où ils se trouvent déjà soumis à des mesures de police sanitaire (art. 228 du Code Rural) sont placés, par arrêté du Préfet sous la surveillance des Services Vétérinaires.

■ Article 232-1 : Tout animal ayant mordu ou griffé une personne, même s'il n'est pas suspect de rage est, si l'on peut s'en saisir sans l'abattre, soumis, par son propriétaire ou son détenteur et à ses frais, à la sur-

veillance d'un vétérinaire. Dispositions étendues aux animaux domestiques dans les territoires dans lesquels la rage a été constatée (arrêté ministériel du 14 Mars 1977)

■ Article 232-2 : Dans les territoires définis comme il est dit à l'article 232-1, les chiens et les chats errants dont la capture est impossible ou dangereuse, sont abattus sur place par les agents de la Force Publique, les Lieutenants de Louveterie, Les agents assermentés chargés de la Police de la Chasse, ou toute personne titulaire d'un permis de chasse à ce requise par le Maire.

■ Décret n° 76-867 du 13 Septembre 1976 : Mesures d'application des articles 232 à 232-2 du Code Rural.

■ Arrêté du 29 Novembre 1976 : Conditions d'application de la dérogation à l'abattage des animaux contaminés de rage prévue par l'article 232 du Code Rural.

■ Arrêté du 1er Décembre 1976 : Mise sous surveillance vétérinaire des animaux ayant mordu ou griffé, visés à l'article 232-1 du Code Rural.

(à suivre)

Quand faut-il vacciner ?

Sitôt que vous devenez propriétaire d'un chat ou d'un chien, il est prudent de le faire examiner par le vétérinaire qui s'assurera que l'animal est en bonne santé, et vous conseillera sur les dates de vaccinations.

- POUR LES CHIENS

Vaccination contre la rage : Elle est inutile avant trois mois, le jeune chiot étant protégé par le sang de sa mère dans la mesure où celle-ci a été régulièrement vaccinée.

La première injection est prévue après le troisième mois, la seconde quatre semaines après et un rappel est indispensable chaque année.

- POUR LES CHATS

La vaccination anti-rabique est pratiquée chez le chat après l'âge de six mois.

Rappelons que, depuis le 3 août dernier, les propriétaires de chiens et de chats doivent obligatoirement faire vacciner leurs animaux pour pouvoir entrer sur un terrain de camping ou dans un centre de vacances.

* CÉRÉMONIES *
* DU *
* 11 NOVEMBRE *

- Comme toutes les Communes de FRANCE, PREVESSIN-MOENS a célébré le 66ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 et le 70ème anniversaire de la Victoire de la Marne.

On a remarqué en tête du défilé parti de la Fontaine pour se rendre au Monument aux Morts, les enfants des écoles accompagnés de leurs instituteurs, suivis de la Société Musicale de FERNEY-VOLTAIRE, des Sapeurs Pompiers du Centre de Secours avec le groupe des cadets, Monsieur RUET, Sénateur entouré de Monsieur Joseph RAPHOZ et des Membres du Conseil Municipal, de Monsieur BIOLAY, Maire d'ORNEX, du groupe des Anciens Combattants au côté de Monsieur MAIRE, Président de l'Amicale des Anciens Combattants du Pays de Gex, des Anciens Combattants d'Afrique du Nord au côté de Monsieur MONTAGNER, Président des Anciens Combattants d'A.F.N. de FERNEY-VOLTAIRE et environs des Gendarmes et des représentants des Sociétés Locales.

La Cérémonie a été marquée par deux allocutions au cours desquelles Monsieur MAIRE rendit hommage à "tous ceux qui sacrifièrent leur jeunesse et souvent leur vie à la défense du Pays" et Monsieur Joseph RAPHOZ a souligné "le lourd tribut payé par PREVESSIN-MOENS à cette guerre meurtrière".

Reflets du passé

Edifiée au XIIème siècle, l'Eglise de PREVESSIN entièrement restaurée il y a quelques années a, au cours des siècles, préoccupé les municipalités successives. Ainsi réuni en séance extraordinaire, sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-François FOUILLOUX, le 10 juillet 1848, le Conseil Municipal prit la décision suivante :

(Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal)

"Monsieur le Maire informe le Conseil q'au cours d'une Cérémonie Funèbre en tournant à la volée, la cloche de l'Eglise s'est subitement fendue sur plusieurs centimètres et de ce fait menace ruine. Par mesure de prudence, il s'est sans retard entendu avec son collègue de MOENS pour interdire toute sonnerie à la volée, puis pour la faire visiter par un architecte et dresser un devis de réparation que le cas nécessite".

Monsieur BULLOZ fondeur à CAROUGE (Suisse) effectua la refonte totale de la cloche et Monsieur DEMOTAZ, charpentier à FERNEY-VOLTAIRE forgea le battant.

Une souscription pour recueillir les dons des habitants fut ouverte dans les deux Communes, en avril 1849, en accord avec le Curé de la Paroisse. Elle produisit les sommes suivantes :

- 245,75 francs pour PREVESSIN
- 105,25 francs pour MOENS

La refonte de la cloche s'éleva à la somme de 490,10 francs et la réparation du battant à 60,35 francs.

Ces travaux effectués il y a 136 ans furent de bonne qualité, puisqu'aujourd'hui encore, cette cloche résonne agréablement à nos oreilles grâce à l'assiduité de notre ami Henri BAYS.

Souvenirs... Souvenirs...

Qui d'entre nous n'a jamais emprunté la route de VESEGNIN à BRETIGNY ? LA ROUTE Albert FOUILLOUX...

Monsieur Albert Fouilloux est né le 9 Octobre 1870 à Brétigny. Après des études à l'école primaire de Préveessin, puis au lycée de Bourg, il revint dans l'exploitation agricole familiale.

Quelques années plus tard, il prit la charge de Greffier du Tribunal de GEX ; nommé Juge de Paix du canton d'Anse (Rhône), puis de Villefranche-sur-Saône, il poursuivit des études complètes de droit qui lui permirent de gravir successivement les échelons de la hiérarchie judiciaire : Juge au Tribunal, Président, puis Conseiller à la Cour d'Appel de Chambéry.

- Maire de Préveessin
- en 1896 Conseiller Général du Canton de Ferney-Voltaire
- en 1923 Sénateur de l'AIN
- en 1930 Président du Conseil Général.

Les procès verbaux de l'Assemblée Départementale rapportent ses nombreuses interventions, notamment au point de vue financier, agricole et routier.

L'activité parlementaire de Monsieur Albert FOUILLOUX est particulièrement brillante. Dès 1924, en sa qualité d'ancien Magistrat, il est nommé Rapporteur de la Commission Législative civile et criminelle du Sénat, il s'occupe de la création d'une Cour d'Assises à Belfort, de la compétence des Conseils de Prud'Hommes, du recrutement et de l'avancement des juges de paix, de projet de loi relatif aux zones franches du Pays de Gex et de la Haute-Savoie, du déblaiement des neiges sur la route nationale n° 5, des Tribunaux de première instance.

C'est une belle et remarquable carrière, noblement remplie, avec une intelligence, une probité, une bonté et un dévouement dignes des plus vifs éloges.

Extrait de "Histoire du Pays de Gex"
par Monsieur Lucien MICHAUX - 1940.

ANIMATIONS DES SOCIETES LOCALES (CALENDRIER 1985)

Société	Genre de manifestation	Date	Lieu
A.S.P.M.	Loto	26/01	S.P. *
Sou des Ecoles	Repas en soirée	02/02	S.P.
U.C.Gessienne	Repas en soirée	16/02	S.P.
Société Musique	Repas en soirée	09/03	S.P.
Société Educ. Popul.	Repas en soirée	16/03	S.P.
Association Lecture	(à confirmer)	13 et 14/04	S.P.
U.C.Gessienne	Journée cycliste	12 ou 19/05	S.P. et ext.
Saint-Hubert	Ball Trap	27/05	Brétigny
Sou des Ecoles	Kermesse	02/06	Gr. Scolaire
Arc Club	Championnat ligue et départemental	23/06	S.P et ext.
Société Educ. Popul.	Kermesse	25/08	Ornex Place de la Tour
Arc Club	Tournoi	16 et 17/11	S.P. et ext.
Association Lecture	Bourse aux jouets	23 et 24/11	Bibliothèque

* Salle Polyvalente

UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

SAISON 1984-1985

SCOLAIRES

Heures	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
LUNDI				← LYCEE →						
MARDI		← LYCEE →					← ECOLE MATERNELLE →			
MERCREDI										
JEUDI		← LYCEE →					← ECOLE PRIMAIRE →			
VENDREDI		← LYCEE →					← ECOLE PRIMAIRE →			

SOCIETES SPORTIVES

Heures	14	15	16	17	18	19	20	21	22
LUNDI				← TENNIS →			← ARC CLUB →		
MARDI					← TENNIS →		← U.C.GESSIENNE →		de Noël à février après février
MERCREDI			← ARC CLUB →		← SKI CLUB →		← TENNIS →		
JEUDI					← A.S.P.M. →		← GYMNASTIQUE →		
VENDREDI						← U.C. GESSIENNE →		← ARC CLUB →	de Noël à février

NAISSANCES

- 23 Février : KIRSBOM Oliver
- 20 Mars : GONZALEZ Alexia
- 25 Mars : PIRAT Cédric
- 28 Mars : BORÉ Sarah
- 02 Mai : CLARKE Esther
- 28 Mai : BERBIERS Guillaume
- 02 Juin : CARENA Silvio
- 07 Juin : BOLAND Xavier
- 09 juin : RUBIO Amandine
- 01 juillet : TERRIER Charlotte
- 13 juillet : MERLO Mélanie
- 10 Août : JOMARD Sandy
- 22 Août : DI SANTO Josiane
- 26 Août : ROCHAT Mihaël
- 12 Septembre : PINTIER Delphine
- 27 Septembre : CETTOUR-BARON Yves
- 19 Octobre : FISCHER Franck
- 19 Octobre : REYNIER Sarah
- 24 Octobre : GUTH Grégory
- 27 Octobre : FONJALLAZ Gaëlle
- 30 Novembre : BUTTON Guillaume Stéphane

MARIAGES

- 10 Janvier : François Claude PELLET
et Fatoumata Mint Abdoul
Baki HAMZA
- 28 Avril : Ian Martyn CROTTY
et Brigitte Marie Fernan-
de MASSON

- 30 Mai : Marc Lucien ORGERET
et Hélène BABKINE
- 02 Juin : Bernard Marcel François
DUPONT
et Christine Patricia
Rolande SEGARRA
- 09 Juin : Christian Jean Georges POUX
et Michèle Emilienne
PROD'HOM
- 16 Juin : Patrick BENIER
et Patricia Fabienne PAIN
- 30 Juin : Eric Daniel LEGER
et Françoise Annie
LISOWSKI
- 21 Juillet : Luigi Dario PICCINI
et Annie Danielle MEGOZ
- 20 Octobre : André Daniel SOMMER
et Olinda Maria GONCALVES

DECES

- 27 Janvier : Joseph Gaston DURAFFOURG
- 16 Mai : Berthe Fanny VALLIER
Veuve GRANGE
- 09 Juin : Camille Léon Louis MALAVALLON
- 28 Août : Mélanie Pauline DUVIVIER
Veuve NAESSENS
- 12 Septembre : Henri POULY
- 28 Septembre : Henri Anthelme POCHE
- 04 Octobre : Marie BELMAS épouse
VENCKEVICIUS

LES SPORTS



Après vous avoir présenté l'historique de l'Association Sportive de PREVESSIN-MOENS dans un numéro précédent, voici un bref aperçu de la saison 83 - 84

L'équipe a terminé sa saison deuxième de la poule C en 4ème série du district Hte Savoie-Pays de Gex de football. Elle s'est faite éliminer en Finale des matchs de barrage pour la montée en 3ème série sur un score serré de 1 - 0. Actuellement l'équipe se maintient honorablement dans sa nouvelle poule de 4ème série.

La manifestation qui a le plus marqué cette saison les Membres du Club, fut les transmissions télévisées de la Coupe d'Europe sur grand écran, à la Salle Polyvalente de PREVESSIN-MOENS, courant juin 84. Il est regrettable que la "Maison" à qui nous avons loué le matériel, fort cher d'ailleurs, n'ai pu finir le réglage pour la finale du 27 juin 1984; nous le déplorons et nous nous excusons de ce contre-temps fâcheux auprès des personnes qui se sont données la peine de se déplacer ce jour là. Que de beaux matchs nous avons vus et dans quelle ambiance !

Aujourd'hui l'Association se compose d'un comité de 6 personnes encadrant une équipe de 18 joueurs licenciés et une dizaine de personnes qui viennent, uniquement pour leur plaisir, le jeudi, aux entraînements. Les supporters, une quinzaine, suivent assidûment tous les matchs du Club. Toutes les bonnes volontés seront accueillies avec plaisir pour que notre Club vive, s'agrandisse et dure.

Nous vous invitons dès maintenant à retenir votre samedi 26 janvier 1985, date de notre LOTO, qui est pour nous le plus important moyen de ressource financière.

Vous pouvez obtenir tous autres renseignements en téléphonant aux responsables suivants :

- CARTEGINI Joseph tél : 40.50.35. Entraîneur
- TOURET Roger : 40.54.84. Président
- TRITTEN René : 40.53.47. Vice-Président
- EMERY Pierre : 41.03.42. Joueur/Trésorier Adjoint



LES SPORTS

UNION CYCLISTE GESSIENNE

Le palmarès de l'U.C.G. s'est enrichi en cette saison 1984 de 8 victoires individuelles, portant à 100 le nombre total des succès obtenus par nos coureurs sur les routes inter-régionales depuis 11 ans. Deux de ces victoires ont été acquises en terre Gessienne, à FERNEY-VOLTAIRE et SAINT-JEAN-de-GONVILLE sur des circuits très favorables à nos couleurs. Par contre, le Prix de PREVESSIN n'a pas souri jusqu'à ce jour à un Gessien malgré les efforts déployés dans ce but. Pire même, le trophée Gustave HUDRY, mis en compétition par le fils de l'ancien Maire de MOENS, Gilbert, a échappé à nos hommes pourtant classés à 5 dans les 12 premiers. Nous espérons fortement que 1985 qui marquera la 10ème édition de cette journée cycliste verra l'un des nôtres parvenir à ses fins. Autre lacune, la faible participation de jeunes de la Commune aux activités de notre société, pourtant seule représentante du Cycliste de compétition dans le Pays de Gex. Une équipe d'encadrement renforcée permettra nous l'espérons de combler ce "manque" de représentativité locale dans notre club. A l'heure où se prépare la saison 85, nous attendons de tous les amateurs de sport et de cyclisme les encouragements nécessaires à la poursuite de nos activités dirigées vers la jeunesse et les adeptes de la "Petite Reine".

Pour tous renseignements ou inscriptions, s'adresser à

- Monsieur Gérard MONTMAYEUR - 01210 PREVESSIN-MOENS

tél : 40 - 59 - 36.

— REMERCIEMENTS :

L'A.S.P.M. pendant la Coupe d'Europe de Football a permis aux amateurs de ce sport de voir les rencontres sur un écran géant. Ces soirées se sont déroulées dans l'ambiance passionnée que l'on devine. Les dons des participants ont produit une coquette somme que les organisateurs ont remis aux Personnes du 3ème Age de la Commune. Nous tenons à les féliciter pour leur initiative et leur geste de générosité.

TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS

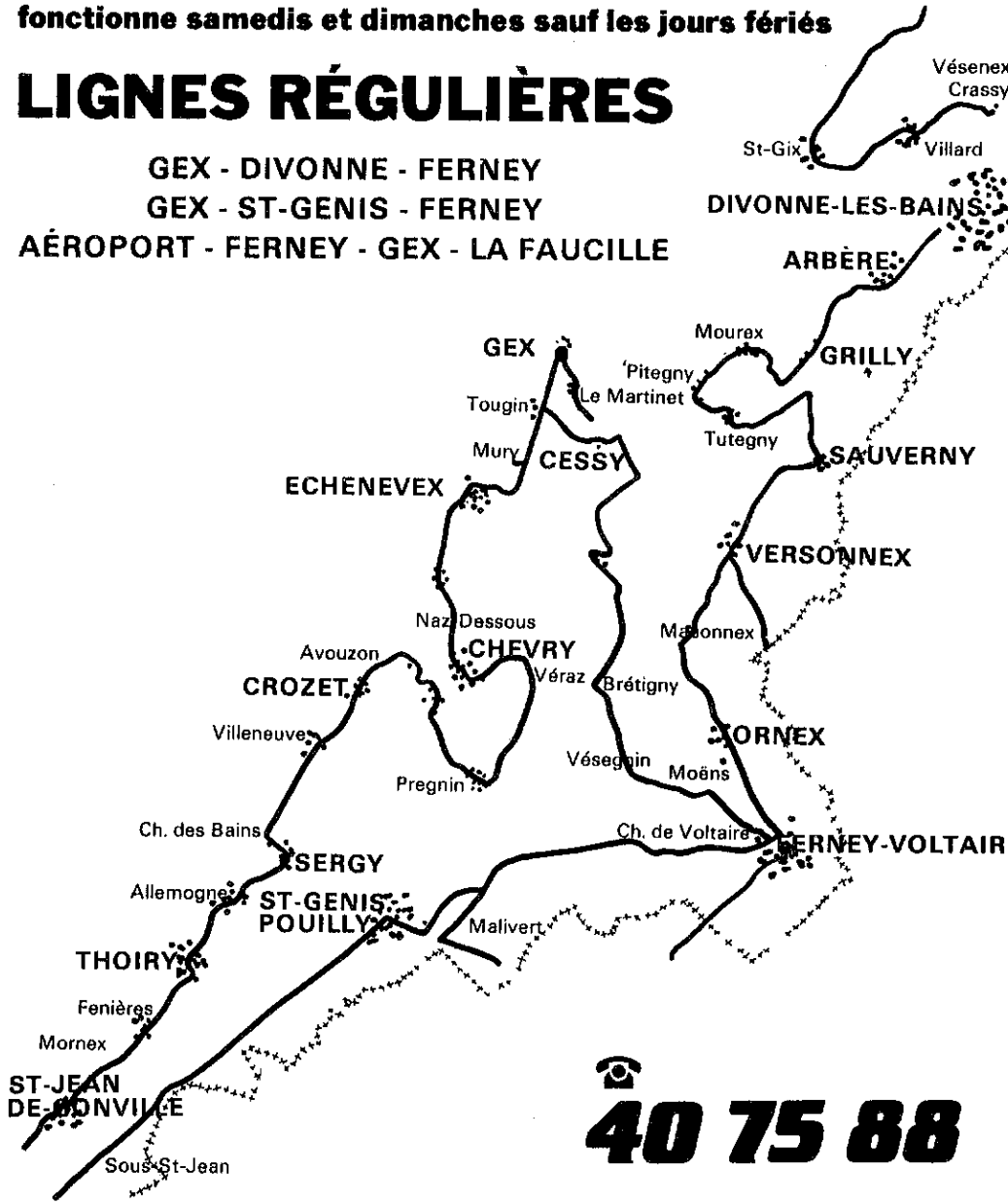
fonctionne samedis et dimanches sauf les jours fériés

LIGNES RÉGULIÈRES

GEX - DIVONNE - FERNEY

GEX - ST-GENIS - FERNEY

AÉROPORT - FERNEY - GEX - LA FAUCILLE



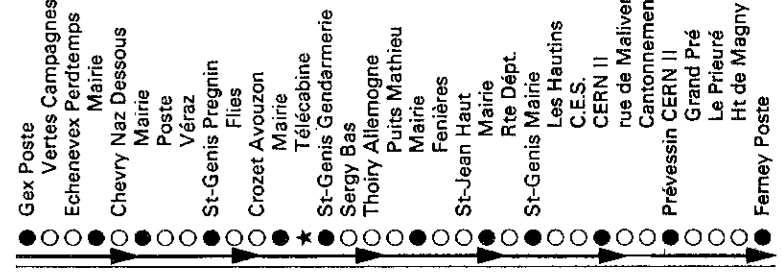
40 75 88

La Navette Gessienne

LIGNE RÉGULIÈRE GEX - ST-GENIS - ST-JEAN - FERNEY-VOLTAIRE

ALLER	05 h 45	05 h 52	05 h 57	06 h 05	06 h 15	06 h 20	06 h 30	06 h 40	06 h 50	06 h 55	07 h 05	07 h 15
	09 h 40	09 h 47	09 h 52	10 h 00	10 h 10	10 h 15	10 h 25	10 h 35	10 h 45	10 h 50	11 h 00	11 h 10
	12 h 10	12 h 17	12 h 22	12 h 30	12 h 40	12 h 45	12 h 55	13 h 05	13 h 15	13 h 20	13 h 30	13 h 40
	14 h 45	14 h 52	14 h 57	15 h 05	15 h 15	15 h 20	15 h 30	15 h 40	15 h 50	15 h 55	16 h 05	16 h 15
	17 h 50	17 h 57	18 h 02	18 h 10	18 h 20	18 h 25	18 h 35	18 h 45	18 h 55	19 h 00	19 h 10	19 h 20

RETOUR	09 h 40	12 h 10	14 h 50	17 h 20	20 h 20
	09 h 36	12 h 05	14 h 35	17 h 05	20 h 05
	09 h 33	11 h 58	14 h 28	17 h 08	20 h 08
	09 h 25	11 h 50	14 h 20	17 h 00	20 h 00
	09 h 15	11 h 40	14 h 20	16 h 50	19 h 50
	09 h 10	11 h 35	14 h 15	16 h 45	19 h 45
	09 h 00	11 h 25	14 h 05	16 h 35	19 h 35
	08 h 50	11 h 15	13 h 55	16 h 25	19 h 25
	08 h 40	11 h 05	13 h 45	16 h 15	19 h 15
	08 h 35	11 h 00	13 h 40	16 h 10	19 h 10
	08 h 25	10 h 50	13 h 30	16 h 00	19 h 00
	08 h 15	10 h 40	13 h 20	15 h 50	18 h 50



● Arrêt fixe - ○ Arrêt facultatif.

★ Pendant la période d'hiver du 15 décembre au 31 mars.

● uniquement les samedis, dimanches et vacances scolaires.

Partie hachurée :

LIGNE RÉGULIÈRE AÉROPORT - FERNEY-VOLTAIRE - GEX - LA FAUCILLE

ALLER				RETOUR			
06 h 40	09 h 00	11 h 30	14 h 05	16 h 15	18 h 25	09 h 00	11 h 10
06 h 45	09 h 05	11 h 35	14 h 10	16 h 20	18 h 30	08 h 55	11 h 05
-	-	-	-	-	-	-	-
06 h 52	09 h 12	11 h 42	14 h 17	16 h 27	18 h 37	08 h 48	10 h 58
06 h 57	09 h 17	11 h 47	14 h 22	16 h 32	18 h 42	08 h 43	10 h 53
-	-	-	-	-	-	-	-
07 h 02	09 h 22	11 h 52	14 h 27	16 h 37	18 h 47	08 h 38	10 h 48
07 h 05	09 h 25	11 h 55	14 h 30	16 h 40	18 h 50	08 h 35	10 h 45
07 h 08	9 h 28	11 h 58	14 h 33	16 h 43	18 h 53	08 h 32	10 h 42
07 h 10	09 h 30	12 h 00	14 h 35	16 h 45	18 h 55	08 h 30	10 h 40
-	-	-	-	-	-	-	-
07 h 20	09 h 40	12 h 10	14 h 45	16 h 55	19 h 05	08 h 20	10 h 30
-	-	-	-	-	-	-	-
10 h 00	12 h 30	15 h 05	17 h 15	-	-	10 h 10	12 h 40

● Arrêt fixe - ○ Arrêt facultatif.

★ Pendant la période d'hiver du 15 décembre au 31 mars.

Partie hachurée :

uniquement les samedis, dimanches et vacances scolaires.

LIGNE RÉGULIÈRE GEX - DIVONNE - FERNEY-VOLTAIRE

ALLER				RETOUR			
06 h 00	09 h 40	12 h 40	14 h 50	17 h 50	09 h 40	12 h 10	14 h 45
-	-	-	-	-	-	-	-
06 h 03	09 h 43	12 h 43	14 h 53	17 h 53	09 h 37	12 h 07	14 h 42
-	-	-	-	-	-	-	-
06 h 15	09 h 55	12 h 55	15 h 05	18 h 05	09 h 25	11 h 55	14 h 30
06 h 20	10 h 00	13 h 00	15 h 10	18 h 10	09 h 20	11 h 50	14 h 25
-	-	-	-	-	-	-	-
06 h 25	10 h 05	13 h 05	15 h 15	18 h 15	09 h 15	11 h 45	14 h 20
-	-	-	-	-	-	-	-
06 h 35	10 h 15	13 h 15	15 h 25	18 h 25	09 h 05	11 h 35	14 h 10
06 h 40	10 h 20	13 h 20	15 h 30	18 h 30	09 h 00	11 h 30	14 h 05
-	-	-	-	-	-	-	-
06 h 50	10 h 30	13 h 30	15 h 40	18 h 40	08 h 50	11 h 20	13 h 55
-	-	-	-	-	-	-	-
07 h 00	10 h 40	13 h 40	15 h 50	18 h 50	08 h 40	11 h 10	13 h 45

● Arrêt fixe - ○ Arrêt facultatif.

★ Pendant la période d'hiver du 15 décembre au 31 mars.

Partie hachurée :

uniquement les samedis, dimanches et vacances scolaires.

A S S O C I A T I O N D E L E C T U R E

* DU NOUVEAU: LE PRET DES LIVRES EST GRATUIT *
* pour les jeunes JUSQU'A 18 ANS qui s'inscrivent *
* et paient une cotisation annuelle de 10 Francs. *
* Après le succès de la bourse aux jouets, *
* l'Association de Lecture vous donne rendez-vous *
* pour sa BROCANTE annuelle les samedi 20 et *
* dimanche 21 avril 1985, non plus à la Bibliothèque *
* mais DANS LES SALLES B ET C ET LE BAR ATTENANT A *
* LA SALLE POLYVALENTE *
* *****

Le Conseil Municipal

vous présente

ses

meilleurs Vœux

